

Cloper et vapoter coûteront plus cher

FINANCES L'UE planche sur une réforme des accises et un cadre pour les e-cigarettes

- Une révision européenne des taxes sur le tabac devrait tirer les prix vers le haut.
- Pour la Belgique, l'impact le plus important devrait se faire sentir sur le tabac à rouler.

Hausse généralisée du prix des cigarettes en 2019 ? C'est en tout cas le scénario qui se dessine au niveau européen et qui met l'industrie du tabac dans tous ses états.

Cette dernière n'a plus que quelques jours pour fournir à la Commission européenne les arguments qui la dissuaderont de se diriger vers une nouvelle hausse du taux minimal d'accise sur les paquets de cigarettes. Lundi se refermera en effet la consultation publique lancée en mai sur ce dossier, généralement la première pierre d'un nouvel édifice législatif.

Actuellement, la législation européenne oblige déjà les États membres à appliquer un taux minimum d'accise sur les cigarettes. Ce prélèvement minimal comprend d'une part des accises spécifiques, qui doivent représenter entre 7,5 % et 76,5 % du fardeau fiscal total. D'autre part, des ac-

cises ad valorem (suivant la valeur). Le tout doit être partout dans l'UE d'au moins 90 euros pour mille cigarettes (soit neuf centimes par cigarette) et représenter au moins 60 % du prix de vente. Les pays européens peuvent déroger à cette seconde exigence s'ils prélèvent au moins 115 euros pour mille cigarettes.

Les disparités entre les États membres sont très larges. En Belgique, les accises pour mille cigarettes représentent environ 182 euros. Comme nous l'expliquions récemment dans nos colonnes, sur un paquet de vingt cigarettes à six euros, l'État empêche 3,69 euros d'accises et 1,04 euro de TVA (*Le Soir* du 9 août). En comparaison, la France prélève 261 euros d'accises pour mille cigarettes. Soit environ 5,22 euros par

paquet. A ses côtés, la Finlande et l'Irlande sont les deux pays qui taxent le plus les cigarettes, Dublin empochant environ 6,88 euros sur un paquet de vingt.

De l'autre côté du spectre, la Bulgarie taxe au strict minimum (90 euros pour mille cigarettes). C'est là-bas que les paquets de cigarettes sont le moins chers en Europe, aux alentours de 2,32 euros. La Croatie la talonne avec un prix moyen de 2,72 euros.

Sursis pour la cigarette électronique

Selon nos informations, la

France, alliée aux pays les plus gourmands fiscalement sur la cigarette, a donc demandé à la Commission une plus forte convergence entre les accises appliquées par les pays européens.

Tout commence en 2016, entre ministres européens des Finances. Leur objectif cette année-là est de donner une orientation politique à la Commission sur l'avenir des accises sur le tabac. Puisqu'il faut accorder les violons de 28 ministres, ils se mettent uniquement d'accord sur le fait qu'ils « observent que certains produits, comme les cigarettes électroniques, ne tombent dans aucune catégorie de produits soumis à des accises ». Traduction de cet euphémisme : la Commission est exhortée à se pencher sur la question pour voir s'il n'y aurait pas lieu de soumettre les vapoteurs aux mêmes taxes que les fumeurs.

L'institution européenne rend sa copie en janvier 2017 : c'est un chouïa trop tôt, dit-elle, il n'existe pas encore assez de littérature sur

ces e-cigarettes pour prendre une décision. La Belgique, qui avait annoncé à l'été 2016 vouloir taxer ces produits, n'a toujours rien mis en place.

Mais la question des accises sera évaluée d'ici 2019 par la Commission en même temps que la révision des taux d'accises sur le

tabac, un exercice qu'elle s'impose pour une question de « bonne gouvernance ».

Sur les taux, l'industrie du tabac est évidemment vent debout. Elle nous dit qu'une hausse du taux minimal des accises fera grimper le prix des paquets de cigarettes, ce qui détournera les consommateurs vers le marché noir, en particulier dans les pays de l'Est qui seront les plus impactés. Et où le pouvoir d'achat ne justifie pas une hausse des tarifs.

L'industrie ajoute, en s'appuyant sur une étude de KPMG, que les pays européens perdent déjà 10 milliards d'euros par an dans le marché noir. Pour les associations de lutte contre le cancer, les tabatiers cherchent juste à détourner l'attention du vrai problème : la maigreur des taxes sur le tabac à rouler (voir ci-contre), la réforme qui devrait davantage avoir un impact en Belgique.

Quant aux e-cigarettes, les discussions passées entre Européens visant à y imposer un cadre ont donné lieu à un lobbying féroce. Au point que certains euro-députés ont été menacés d'être « finis » s'ils le soutenaient, selon le média EUObserver.

Une proposition législative est attendue fin 2019. Sauf si les arguments pour sont finalement passés à tabac par l'industrie. ■

ELODIE LAMER

CONSOMMATION**Le tabac à rouler
davantage menacé**

Pour Luk Joossens, expert dans la lutte contre le tabagisme à la Fondation contre le cancer, le véritable enjeu de la réforme concernera les accises sur le tabac à rouler. Le problème de la législation européenne actuelle est « *que le taux minimum est très bas* » et que des pays comme le Luxembourg et la Belgique en profitent allègrement. Suivant les pays, rouler sa cigarette peut coûter « *quatre à cinq fois moins cher* » qu'une cigarette en paquet. Le taux minimum européen est de 60 euros par kilo. Malgré l'augmentation entrée en vigueur en 2018, la Belgique reste juste au-dessus de ce seuil puisqu'elle prélève 88 euros d'accises totales sur la même quantité, contre 182 environ pour celles en paquet. Si la consommation de cigarettes en paquet diminue dans l'UE, ce n'est pas la santé du consommateur qui en profite, mais le tabac à rouler, qui se maintient.

E.L.R